



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travaux publics

Question écrite n° 49122

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les difficultés techniques et administratives survenant à l'occasion de travaux impliquant plusieurs collectivités. Ainsi, dans le cas précis de l'aménagement d'un carrefour giratoire associant conjointement l'Etat, un département et une commune, il est nécessaire que chaque collectivité lance son propre appel d'offres et s'assure les services d'un coordonnateur de travaux. En outre, les trois collectivités ont obligation de faire appel à un coordonnateur général. Dans un but d'efficacité, de réduction des coûts de revient et de simplification administrative, il lui demande s'il est possible de procéder par l'intermédiaire d'une convention à la délégation de la maîtrise d'ouvrage à une seule collectivité.

Données clés

Auteur : [M. Moyne-Bressand Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49122

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1151